

DROIT DE LA MER

Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer

Au cours des derniers douze mois, le développement du droit de la mer reçut une nouvelle impulsion suite à la convocation par les Nations Unies d'une troisième Conférence sur le droit de la mer dont une session d'organisation s'est déroulée à New York en décembre 1973 et une session consacrée aux questions de fond eut lieu à Caracas du 20 juin au 29 août 1974. Le Canada attendait depuis longtemps la tenue de cette conférence parce qu'il estime que le droit de la mer traditionnel ne donne pas entièrement satisfaction notamment en ce qui concerne la question des ressources de la mer et la protection du milieu marin.

Session de New York

La première session qui ne dura que deux semaines eut à régler un certain nombre de questions administratives que soulève une conférence réunissant plus de 130 délégations et qui a pour mandat d'adopter une convention traitant de toutes les questions relatives au droit de la mer. C'est alors que furent élus l'ambassadeur S.H. Amerasinghe du Sri Lanka au poste de président de la conférence et les autres membres du Bureau; l'on décida également de la création de trois commissions plénières et d'un groupe de rédaction plus restreint dont la présidence fut confiée à l'ambassadeur J.A. Beesley du Canada. Le mandat de chacune des commissions plénières correspond à celui qui avait été accepté pour chacune des trois sous-commissions du comité qui avait depuis 1970 la responsabilité des préparatifs de la Conférence, le Comité des fonds marins. Faute de temps, les délégations ne purent terminer en décembre leur examen du règlement intérieur.